



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

CUBA
Questions et réponses
sur le travail d'Amnesty International

Embargo :
15 juillet 2002

Index AI : AMR 25/003/02

•
ÉFAI
•

Pourquoi Amnesty International travaille-t-elle sur Cuba ?

Amnesty International est un mouvement mondial qui réunit des personnes faisant campagne pour les droits humains. Son action s'appuie sur un travail de recherche méticuleux et sur les normes reconnues par la communauté internationale. Ces normes s'appliquent de manière universelle, à tous les pays du monde, et Amnesty International s'attache par conséquent à les appliquer à tous les États de façon équitable. L'organisation tire en partie sa crédibilité de cet objectif visant à ce que tous les pays soient tenus de respecter les mêmes principes internationalement reconnus dans le domaine des droits humains.

Pourquoi Amnesty International critique-t-elle les violations des droits humains commises à Cuba, alors que ce pays réussit mieux que la plupart de ses voisins de l'hémisphère sud à assurer à sa population un niveau de santé et d'éducation raisonnable ?

Amnesty International mène une action indépendante et impartiale en vue de promouvoir le respect de tous les droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'organisation croit au principe selon lequel les droits humains sont interdépendants et indivisibles : tous les êtres humains devraient en permanence jouir de tous ces droits, et aucun droit ne doit être exercé au détriment d'un autre. Il est impossible de faire réellement progresser les droits économiques, sociaux et culturels si les droits civils et politiques ne sont pas respectés. Dans la pratique, le développement économique et social profite rarement aux plus pauvres et aux plus démunis, sauf si ces groupes peuvent participer pleinement à la vie de la société et, en exerçant librement leurs droits civils et politiques, obliger leur gouvernement à rendre des comptes. De même, aucun individu ne peut exercer ses droits politiques ni jouir de ses libertés civiles s'il est marginalisé en raison de sa pauvreté ou de sa position dans la société.

À l'heure actuelle, Amnesty International contribue à améliorer le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme en agissant contre les violations de certains droits civils et politiques fondamentaux. Lorsque ces droits sont bafoués, à Cuba ou ailleurs, le travail d'Amnesty International consiste à attirer l'attention sur cette situation et à faire des recommandations au gouvernement concerné afin qu'il prenne des mesures pour y remédier. Parallèlement, le mandat de l'organisation est en train d'évoluer et Amnesty International effectue un travail de sensibilisation à l'égard de l'ensemble des droits politiques, civils, économiques et sociaux. Cette évolution traduit un attachement croissant à la nécessité d'aborder un plus grand éventail de droits humains dans tous les aspects du travail de l'organisation.

Que pense Amnesty International de l'embargo décrété par les États-Unis contre Cuba ?

Amnesty International reconnaît que l'embargo décrété par les États-Unis a contribué à l'instauration d'un climat dans lequel se produisent des violations des droits humains à Cuba : d'une part, cet embargo sert de prétexte à l'État cubain pour maintenir une législation interdisant l'exercice des libertés fondamentales ;

d'autre part, en limitant l'accès aux médicaments et à d'autres biens de première nécessité, il aggrave les conditions de vie de tous les Cubains, notamment des prisonniers d'opinion, des prisonniers politiques et des autres détenus. Bien qu'Amnesty International ne prenne pas de position générale sur la légitimité des sanctions économiques visant les gouvernements ou les groupes armés dans quelque pays que ce soit à travers le monde, elle admet que ces sanctions peuvent avoir des effets négatifs sur les droits humains (économiques, sociaux, culturels, civils ou politiques). De ce fait, Amnesty International a entamé un processus qui doit aboutir à la révision de sa politique en matière de sanctions économiques en vue de déterminer les situations dans lesquelles l'organisation pourra s'opposer explicitement aux sanctions dont il est raisonnable de penser qu'elles favorisent de graves atteintes aux droits humains.

Amnesty International est-elle une organisation anticapitaliste ou anticommuniste ?

Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion. Elle ne soutient aucun gouvernement ou système politique, pas plus qu'elle ne s'y oppose ; de même, elle ne prend pas position – en les soutenant ou en s'y opposant – sur les opinions des victimes dont elle cherche à défendre les droits. Amnesty International s'attache uniquement à protéger de manière impartiale les droits humains tels qu'ils sont décrits dans les normes relatives aux droits humains reconnues par la communauté internationale. Ces normes s'appliquent de manière universelle, à tous les pays du monde, et Amnesty International s'attache par conséquent à les appliquer à tous les États de façon équitable.

Les fonds dont dispose l'organisation proviennent essentiellement des activités menées par les membres ; ces militants bénévoles, qui sont établis dans plus de 140 pays, offrent une partie de leur temps et de leur énergie par solidarité avec les victimes d'atteintes aux droits humains. Ils viennent de tous les horizons, ont des opinions politiques et religieuses très variées, et sont unis par la volonté d'œuvrer pour un monde où chacun pourra jouir des droits humains. Amnesty International est consciente du fait que ces droits peuvent être bafoués au sein de tous les types de systèmes politiques et économiques, et son travail consiste à s'opposer à ces violations, où qu'elles se produisent.

Amnesty International est-elle favorable à un changement de gouvernement à Cuba ?

Amnesty International ne prend pas position sur l'idéologie politique ni sur la composition des gouvernements, à Cuba comme ailleurs : son action se limite à lutter contre des violations spécifiques des droits humains, où qu'elles se produisent, et à promouvoir le respect total de tous les droits humains au sein de tous les systèmes de gouvernement. Tous les États, quelle que soit leur idéologie, ont l'obligation de veiller au respect des droits humains de l'ensemble des personnes qui se trouvent sous leur juridiction ; il s'agit là du seul aspect de la vie politique nationale dont se préoccupe Amnesty International.

Amnesty International soutient-elle les activités dissidentes à Cuba ?

Amnesty International ne soutient aucun type d'activité politique, pas plus qu'elle ne s'y oppose. En revanche, elle défend le droit de chacun d'exprimer pacifiquement ses opinions et ses convictions. Si une personne est emprisonnée pour s'être exprimée de manière pacifique, Amnesty International l'adopte en tant que prisonnière d'opinion et milite pour sa libération sans condition. Par contre, si un individu a pris les armes contre son gouvernement ou a incité à la violence, l'organisation ne le considérera pas comme un prisonnier d'opinion et ne s'attachera pas à le faire libérer s'il est emprisonné. Amnesty International se saisira uniquement de son cas s'il n'a pas bénéficié d'un procès équitable ou s'il a été victime de tortures ou d'autres mauvais traitements.

Amnesty International demande que tous les prisonniers politiques, quels que soient leur idéologie et leurs moyens d'expression, aient droit à un procès équitable. L'organisation fait également campagne pour le droit de tous les individus de ne pas être soumis à la torture ni aux autres mauvais traitements. Nombre des personnes critiques à l'égard du gouvernement cubain ont été prisonnières d'opinion, n'ont pas été jugées de manière équitable, ont reçu des menaces de mort ou ont été emprisonnées dans des conditions difficiles. Lorsque de telles situations se présentent, à Cuba comme dans n'importe quel autre pays, Amnesty International se mobilise en faveur des victimes de ces violations.

Quelles sont les préoccupations actuelles d'Amnesty International au sujet de Cuba ?

Amnesty International s'inquiète du fait qu'il reste un certain nombre de prisonniers d'opinion à Cuba, même si ce nombre a nettement diminué ces dernières années. Amnesty International continue de demander leur libération sans condition ainsi que l'abolition des lois répressives en vertu desquelles ils ont souvent été condamnés. L'organisation s'oppose systématiquement au recours à la peine de mort et surveille l'application de celle-ci à Cuba ; bien qu'un moratoire sur les exécutions semble être en vigueur, des prisonniers continuent d'être condamnés à mort et Cuba n'a pas aboli ce châtimeur cruel et irrévocable. Amnesty International est également préoccupée par le harcèlement dont font l'objet les dissidents, qui subissent ainsi des atteintes à leurs libertés fondamentales d'expression, d'association et de réunion.

Le gouvernement cubain autorise-t-il Amnesty International à se rendre à Cuba ?

Grâce au travail de recherche qu'elle mène dans le monde entier, Amnesty International tente de faire la lumière sur les faits. Elle dépêche des experts qui vont parler avec les victimes, assister à des procès en tant qu'observateurs et s'entretenir sur place avec les militants des droits humains ainsi qu'avec les responsables locaux. L'organisation passe en revue les informations publiées par plusieurs milliers de médias et entretient des contacts avec des sources d'information fiables dans le monde entier. Amnesty International n'effectue

aucune visite dans le secret, car elle considère qu'il est essentiel, pour sa propre crédibilité, d'obtenir l'accord et la collaboration de l'État concerné. Dans le cas de Cuba, cela fait plus de dix ans qu'Amnesty International ne s'est pas rendue dans ce pays, les autorités n'ayant pas répondu aux demandes écrites dans lesquelles l'organisation sollicitait la permission de se rendre sur place. Néanmoins, Amnesty International continue d'essayer d'obtenir l'accord des autorités cubaines, car elle estime que ces visites sont un élément important pour enquêter sur la situation des droits humains et pour confirmer les informations reçues par le biais d'autres sources.

Amnesty International soutient-elle l'adoption des résolutions de la Commission des droits de l'homme des Nations unies qui critiquent la situation des droits humains à Cuba ?

Chaque année, à l'occasion de la session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, Amnesty International choisit un nombre limité de pays prioritaires sur lesquels elle va concentrer ses efforts. Or, Cuba ne fait pas partie de ces pays. Les propositions de résolution concernant Cuba sont souvent perçues par beaucoup comme des initiatives derrière lesquelles se cachent les États-Unis, et Amnesty International estime qu'une résolution qui donne l'impression d'être influencée par une relation bilatérale n'est pas le meilleur moyen d'améliorer la protection des droits humains à Cuba. C'est pourquoi, tout en étant favorable à ce que les Nations unies se penchent sur les questions essentielles en matière de droits humains dans n'importe quel pays, Amnesty International ne participe pas aux discussions sur la situation à Cuba dans le cadre de la Commission des droits de l'homme et ne prend pas position, dans les débats, pour ou contre les résolutions concernant Cuba. Les informations publiées par Amnesty International au sujet de Cuba sont à la disposition des membres de la Commission ainsi que de toute autre personne.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre CUBA. Questions and answers on the work of Amnesty International.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2002.

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :